



PV du CA du 7 novembre 2024

A 17h40, M. Choulak ouvre la séance du premier CA de l'année scolaire 2024-2025. Avec 15 présents, le quorum est atteint et les travaux débutent.

Préambule de M. Choulak sur les compétences et l'organisation du C.A.

Le point 11 concernera l'AS, le point 12 le don de l'OCCE et le point 13 les Questions diverses

Est nommé secrétaire de séance M. BIGNON

1) Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 4 juillet 2024 :

Approuvez-vous le compte rendu du CA du 4 juillet 2024 ?

15 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

2) Constitution des différentes commissions

COMMISSIONS 2024-2025

	PROFESSEURS + AED		AGENTS ADMINISTRATIFS ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		PARENTS		ELEVES		MEMBRES DE DROIT	Total
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants		
Conseil d'Administration	6		2		6		2		8	24
	BERTRAND Stéphanie BIGNON Stéphanie BOCENNO Aude BOUSSUGE Natacha GUERINEAU Sébastien NAPORA Xavier	BESSEVE Adeline COTTINEAU Sophie DAIGNE Carole DEYME Rémi FAUCOMPREZ Solange MEUNIER Charlotte	DANGLADE Valérie MITELET Jean-Jacques	BREHERET Irène DUTENT Marie-Brigitte	DEBEAUCE Amandine MACRON Alice LORIEUX Aude SIBIRIL Christina UZAN Suzanne FOSSE Thierry	EHRET Barbara BERRIC Marie BOURGE ALVES Delphine SOLTYSIAC Philippe LE SOLLIEC Stéphanie COOMANS Laurette	YALBIR Anyl AMIRAT Adam	VEZINET Jules CHARRIER Gabriel		principal / 2 adjoints CPE 6 professeurs élus 2 personnels non enseignants élus 6 parents élus 2 élèves élus 2 CD05 Marie 1 personnalité qualifiée
Groupe de travail (ex "Commission permanente")	3		1		3		1		4	12
	BIGNON Stéphanie BOCENNO Aude BOUSSUGE Natacha	BERTRAND Stéphanie GUERINEAU Sébastien MEUNIER Charlotte	DANGLADE Valérie	MITELET Jean-Jacques	BERRIC Marie SIBIRIL Christina LORIEUX Aude	FOSSE Thierry COOMANS Laurette MACRON Alice	YALBIR Anyl	VEZINET Jules AMIRAT Adam		principal / 2 adjoints CD05 4 personnels élus (dont 3 enseignants) 3 parents élus 1 élève élu
Conseil de discipline	4		1		3		2		4	14
	BESSEVE Adeline DEYME Rémi FAUCOMPREZ Solange MEUNIER Charlotte	BIGNON Stéphanie BOCENNO Aude GUERINEAU Sébastien NAPORA Xavier	DANGLADE Valérie	MITELET Jean-Jacques	BERRIC Marie SOLTYSIAC Philippe FOSSE Thierry	COOMANS Laurette LORIEUX Aude EHRET Barbara	YALBIR Anyl AMIRAT Adam	VEZINET Jules CHARRIER Gabriel		principal / 2 adjoints CPE 5 personnels élus 3 parents élus 2 élèves élus
CVC Conseil de la vie collégienne	DESMAZIERES Sylvie				UZAN Suzanne BOURGE ALVES Delphine	LE SOLLIEC Stéphanie SIBIRIL Christina	YALBIR Anyl AMIRAT Adam	VEZINET Jules CHARRIER Gabriel		principal élèves élus 1 parent élu 2 personnels élus (dont 1 enseignant)
CESCE Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement	BERTRAND Stéphanie NAPORA Xavier	BESSEVE Adeline GUERINEAU Sébastien	DANGLADE Valérie	MITELET Jean-Jacques	UZAN Suzanne BOURGE ALVES Delphine	DEBEAUCE Amandine MACRON Alice	AMIRAT Adam	VEZINET Jules CHARRIER Gabriel		principale adjointe secrétaire général professeurs élus élève élu infirmière personnalité qualifiée CD05 Marie
CHS Comité Hygiène et Sécurité	BIGNON Stéphanie BOUSSUGE Natacha	COTTINEAU Sophie DAIGNE Carole	DANGLADE Valérie	MITELET Jean-Jacques	UZAN Suzanne BOURGE ALVES Delphine	SIBIRIL Christina DEBEAUCE Amandine	YALBIR Anyl AMIRAT Adam	VEZINET Jules CHARRIER Gabriel		personnels élus élèves élus parents élus équipe de direction CD05
Commission éducative	Professeur principal de l'élève		DANGLADE Valérie	MITELET Jean-Jacques	SIBIRIL Christina UZAN Suzanne	LORIEUX Aude COOMANS Laurette		VEZINET Jules CHARRIER Gabriel		principal ou principale adjointe personnels élus (1 enseignant) dont 1 professeur principal 1 parent élu
Commission Restauration (mercredi 10h25 habituellement)	Ouvret à tous les professeurs suppléants		DANGLADE Valérie	MITELET Jean-Jacques	SOLTYSIAC Philippe LE SOLLIEC Stéphanie	DEBEAUCE Amandine MACRON Alice	YALBIR Anyl AMIRAT Adam	VEZINET Jules CHARRIER Gabriel		principal secrétaire général infirmière parents élus élèves élus AED élèves invités
Commission numérique	LEFEVRE Joachim				SOLTYSIAC Philippe FOSSE Thierry	BOURGE ALVES Delphine MACRON Alice		VEZINET Jules CHARRIER Gabriel		1 membre de la direction coordonnateur TIC enseignants 1 Vie scolaire Professeur documentaliste

RECOMMANDATION

PV du CA du 7 novembre 2024

Une représentante des parents : il y a quelques coquilles : Suppléants Soltysiak, Titulaire CVC Suzanne.

M. Le chef d'établissement : le CESCE se réunira dans le cadre de la prévention des violences
Le CHS se réunira également cette année.

Un représentant des élèves pose la question de la constitution de la commission permanente.
Le Conseil d'administration modifie la constitution de la commission permanente comme suit titulaire : Anyl ; suppléant Adam.

Un représentant des personnels de l'éducation et de l'enseignement : je rappelle que les contours de la commission permanente sont consultables dans le code de l'éducation.

M. Le chef d'établissement : la commission permanente sera renommée « groupe de travail » pour éviter les amalgames avec les nouveaux pouvoirs attribués à la commission permanente.

3) Règlement intérieur du CA

M. Le chef d'établissement : un règlement Intérieur de CA n'est pas obligatoire mais fortement conseillé. Au tribunal administratif, il est demandé.

Un représentant des personnels de l'éducation et de l'enseignement : article 9 : les membres du CA sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnels et aux documents administratifs. Peut-on clarifier ce point.

Le conseil d'administration modifie l'article 9 ainsi : les membres du CA sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnels et aux documents administratifs **qui les concernent**.

Un représentant élève : peut-on poser les questions moins de 48 H avant ?

Un représentant des personnels de l'éducation et de l'enseignement pose la question de l'article concernant l'anonymat des intervenants en conseil d'administration.

M. Le chef d'établissement : maintenant que les PV de CA sont publics, il nous a semblé préférable de citer la fonction plutôt que le nom, pour préserver la vie privée de chacun.

Une représentante des parents : Comment s'organise la gestion des suppléances, est-ce que les suppléants sont nommément rattachés à leur titulaire ?

M. Le chef d'établissement : oui en conseil de discipline.

Approuvez-vous le règlement intérieur du Conseil d'administration avec l'article 9 modifié en C.A ?

15 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

4) Présentation des IMP

PROFESSEURS REFERENTS 2024.2025

⌘ IMP + 1

MISSION	Professeur	IMP
Liaison CM2-6ème	M. Guérineau	0,5
Devoirs Faits	M. Lefevre	1
Référent Numérique	M. Lefevre	1
Coordo Piscine	M. Bignon	0,5
Coordo Discipline	Maths: Mme Bocenno/M.Deyme Histoire.Géo: Mme Meunier Français: Mme Boussuge Sciences: Mme Bertrand Langues: Mme Lecourt Arts : Mme Cotterverte/Mme Levy-Parry	0,5 par discipline
Parcours Avenir /Décrochage	M. Le Gall	1
Parcours Artistique et Culturelle	Mme Cotteverte	0,5
Référent Filles.Garçons	Mme Boussuge	0,5
Harcèlement	Mme Vanpoperinghe	1
EPS	M. Bignon Mme Simon M. Ceillier	0,75 M. Bignon et Mme Simon/ 0,5 M. Ceillier

Base STS Consommées

9

M. Le chef d'établissement : présentation des IMP au CA. Issues du décret de 2015, elles sont rattachées à des lettres de missions et définies pour l'année scolaire. Il n'y a pas que des professeurs.

Concernant les coordonnateurs de discipline, cette coordination devra tourner entre les personnels, pour éviter une « situation de rente » et que chacun puisse assumer cette mission et percevoir ces rétributions associées.

De plus la circulaire mentionne les coordinateurs de discipline en premier et il paraît opportun de les attribuer à cette fonction.

Un représentant des personnels de l'éducation et de l'enseignement : Les dotations sont en baisse depuis plusieurs années pour le même travail.

M. Le chef d'établissement : nous n'avons pas encore reçu les 0,5 IMP pour la coordination du PSC1 ; ces 0,5 IMP seront directement attribuées à Mme Faucomprez si l'établissement peut effectivement en bénéficier.

Un représentant des personnels de l'éducation et de l'enseignement : il manque également les heures pour financer les sessions de PSC1.

5) Protocole de lutte contre le harcèlement

M. Le chef d'établissement : notre protocole harcèlement a été mis à jour, la forme a changé. Quelques particularités du protocole au collège : il n'y a pas que des professeurs, je remercie notre agent d'accueil, notre infirmière et notre secrétaire de direction pour leur implication.

Nous utilisons plusieurs méthodes au choix de la victime : une sanction de l'intimidateur présumé. Méthode des préoccupations partagées. Dernières méthodes, si l'élève le souhaite, répondre à ses intimidateurs avec des « flèches », méthode Palo Alto.

Ce qui peut interroger les familles est que dans la méthode des préoccupations partagées, les familles ne soient pas informées. Nous nous donnons 15 jours pour tester la méthode, recevoir les élèves. Notre cœur de métier, c'est de recevoir les élèves et de travailler avec eux, nos professeurs et la vie scolaire le font lorsqu'ils s'entretiennent avec les élèves.

Ces entretiens sont courts, de quelques minutes à 15 minutes maximum.

Un représentant des parents : il faudra changer le logo de l'académie.

Approuvez-vous le protocole de lutte contre le harcèlement 2024-2025?

15 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

6) Journée de solidarité

M. Le chef d'établissement : Utiliser cette journée pour faire une journée porte ouverte un samedi, soit le 14, soit le 21 juin. Nous devons penser à prévenir les écoles qui organisent elles aussi des kermesses sur les mêmes dates.

Un représentant des personnels de l'éducation et de l'enseignement : de nombreux collègues sont dans la situation d'un nombre d'heures travaillées qui ne sont plus payées en HSE ; devoir faire une journée supplémentaire semble malvenue. Ne peut-on faire rentrer les remises de bulletins certaines soirées dans le calcul de la journée de solidarité.

M. Le chef d'établissement : je crois que les portes ouvertes sont appréciées par les familles. La restitution des travaux. Peut être peut on organiser différemment les travaux des professeurs pour les rémunérer en HSE.

7) DBM diverses

M. Le Secrétaire Général : Nous votons un budget à l'équilibre. 3 types de DBM : les subventions fléchées, elles doivent être affectées à des domaines bien précis ; les voyages, permet d'encaisser les financements des familles ; Charges et redevances pour les logements de fonction, cela représente une ressource financière entre autres pour les voyages et le savoir nager.

Un représentant des personnels de l'éducation et de l'enseignement : beaucoup de fonctions essentielles, tout à l'heure le PSC1, maintenant le savoir nager ne tiennent qu'à un fil.

Un représentant des personnels de l'éducation et de l'enseignement : le fonctionnement des subventions est compliqué, il faut faire la demande en juin, la réponse est obtenue en septembre, et la subvention en elle-même plus tard encore.

- **n°2 : valeurs de l'olympisme** : 1 500 € (CD95). Dépensé entre la sensibilisation au handisport et 300 € d'aviron.
- **n°3 : prévention et solidarité** : 238 € (CD95). Réajustement en fonction de ce qui a été reçu.

- **n°4 : Ateliers écolo** 780 € (CD95)
- **n°5 : Mairie de Butry** : chorale
- **n°6 : APEPJ** : 600 € (chorale) Affecté à la chorale car ce projet fédère le collège.
- **n°7 : Echange franco-allemand** : 1 720 €
- **n°8 : Angleterre** : 21 714 €
- **n°9 : Italie** : 24 206 €
- **n°10 : Espagne** : 13 527 €
- **n°11** : charges et loyer des COP : 2 600 € sur VE, 3 960 € pour AP, 6 495,50 € sur ALO
- **n°12 : Mairie de Valmondois** 500 € (chorale) Affecté à la chorale car ce projet fédère le collège.
- **n°13 : Charges et loyer COP principal** : 1 600 € sur AP, 1 257,98 € sur VE, 1 000 € sur ALO

Do n°1 : changer le code du Ministère des armées (Rec et Dép) A l'échelle d'un département, d'une région et de l'état, on sait ce qui se passe dans les établissements, le code 1 est réservé à l'éducation nationale, la dotation du ministère des armées a été affectée au code 0.

8) Délégation du CA au chef d'établissement

M. Le Secrétaire Général : dès l'instant où un marché dépasse 40 000 € HT et qu'une mise en concurrence n'est pas effectuée, M. le chef d'établissement pourrait être redevable sur ses deniers personnels. Pour ce qui nous concerne et dans la mesure où 90 000 € HT ne sont pas atteints, la publicité que nous faisons sur le site national est suffisante.

Un représentant des personnels de l'éducation et de l'enseignement : Demande une clarification du vote.

Approuvez-vous la délégation du CA au chef d'établissement pour la passation de marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget dont l'incidence financière est annuelle, et pour les marchés qui ne dépassent pas les limites fixées par le Code de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée ?

15 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

9) Contrats et conventions

- **Course en cours 2024-2025 (prêt de matériel)**
- **Tennis de table 2024-2025 (prêt des tables à la Mairie)**
- **Scène adamoise 2025 (location salle)**
- **Dojo du CPCLC**

M. Le Secrétaire Général : Le tarif reste préférentiel par l'entremise de notre Chef d'établissement et M. le Maire de Parmain. Qualité professionnelle de la représentation. Déclaration SACEM soumise aux indications de la professeure d'éducation musicale.

M. le Principal : Le 11 novembre à 10H00, 40 Choristes chanteront la Marseillaise.

Approuvez-vous les conventions suivantes :

- **Course en cours 2024-2025**
- **Tennis de table 2024-2025**
- **Location de la scène adamoise 2025**
- **Utilisation du DOJO du CPCLC en 2024-2025**

15 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

10) Logements de fonction

Changement de fonctionnement : **M. Le Secrétaire Général** : l'état d'occupation ne sera plus montré en CA pour protéger l'anonymat de données personnelles concernant les occupants. Le statut des COPA est celui-ci : 300 à 400€ de moins qu'en COP mais avec obligation d'astreinte. Elle restera une année de plus mais normalement les COPA sont depuis le nouveau règlement des logements de fonction réservées à une liste de fonctions précises : chef cuisinier, second, agent polyvalent, CPE.... Après le 31 juillet 2025, le statut de cette occupation changera.

Une représentante des parents : pour l'année prochaine la personne peut-elle rester dans le logement en COP ?

M. Le chef d'établissement : Il faut que je fasse le choix de ne pas prendre le logement, que j'obtienne à nouveau l'autorisation de ne pas occuper le logement, que la personne puisse payer 400€ de plus.

Un représentant des personnels de l'éducation et de l'enseignement : dans ce cas qui serait concerné par ces astreintes l'année prochaine ?

M. Le chef d'établissement : tous les personnels en NAS sont d'astreinte, depuis chez eux. Ne pas loger ne nous exonère pas de nos obligations.

Une représentante des parents : où en sont les travaux pour les logements, ils devaient être prévus pendant les vacances d'été.

M. Le Secrétaire Général : ils sont prévus pour 2025, nous en parlons au correspondant de la DEC du Val d'Oise. Les choses se font au fur et à mesure. Pour des questions budgétaires, elles sont régulièrement repoussées.

11) Programme des activités de l'AS 2024-2025

Un représentant des personnels de l'éducation et de l'enseignement : contraintes liées au transport scolaire.

Une représentante des parents : comment faire manger les élèves ?

M. Le chef d'établissement : autre solution : que les surveillants le fassent, temps reporté en moins sur l'encadrement des élèves durant la semaine. A ce jour ce n'est pas envisageable car on ne change pas les règles en cours d'année et sans anticipation. Pourquoi en est-on arrivé là ? Les élèves avaient le droit de manger dans le gymnase, ce qu'ils ne peuvent plus faire. L'établissement avait proposé d'ouverture de la salle des commensaux avec surveillance par les professeurs d'EPS sur le temps de l'AS.

12) Don de l'OCCE

M. Le Secrétaire Général : 163 élèves vont revenir dans deux semaines pour recevoir leur diplôme de DNB ; parmi eux 17 ont un parcours de félicitations de la sixième à la troisième. Carte cadeau de 20€ à l'imaginarium de l'Isle-Adam.

M. Le chef d'établissement : 3 remerciements à ce sujet : Mme l'agent d'accueil d'avoir recensé les élèves au parcours d'excellence, merci à Mme la représentante des professeurs d'avoir fait le diplôme, et merci à l'OCCE pour le don.

Approuvez-vous le don de 170 € de la part de l'OCCE, de façon à régler l'achat de cartes cadeaux lors de la remise des diplômes de DNB ?

15 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

13) Questions diverses

M. Le chef d'établissement : en l'absence de questions diverses nous pouvons clôturer le CA à 19H19.